

Résolu: Que cette Commission a reçu avec un profond regret la nouvelle du décès de ce vieux et fidèle serviteur, et elle désire exprimer sa sympathie profonde à la famille du défunt dans ce grand malheur qui l'a frappée.

Résolu: Que le secrétaire soit prié de transmettre une copie de la présente résolution à la famille du défunt.

Proposé par M. l'échevin Walsh, que MM. Barden, soit nommé en remplacement de feu T. McAnulty, comme constable sur la Ferme Fletcher.

Proposé en amendement par M. l'échevin Lavallée, et

Résolu: Que le surintendant du Parc Mont-Royal soit prié d'amener devant cette Commission, pour examen, à la prochaine assemblée, tous les employés permanents sous son contrôle, compétents et désireux de remplacer feu T. McAnulty, et, à défaut de trouver parmi ces employés un homme compétent, de chercher s'il n'y aurait pas parmi ceux qui sont employés durant l'été seulement, un homme capable.

—Soumis un rapport du surintendant du Parc Mont-Royal, déclarant que les plaintes faites sur le compte de la famille McKinnon, demeurant sur le Parc Mont-Royal, sont bien fondées.

Il est en conséquence

Résolu: De ne pas acquiescer à la requête de M. McKinnon qui demande de louer pour une autre année, les bâtiments de la propriété Shakespeare, Parc Mont-Royal.

—Soumis un certificat du docteur Chartier, déclarant que M. Joseph Godon, journalier à l'emploi du Parc Mont-Royal, a été malade depuis le 7 jusqu'au 12 mars.

Résolu: De payer le salaire de M. Godon pour le temps qu'a duré sa maladie.

Résolu: De prier les trois surintendants du département de dresser un état des travaux permanents qui doivent être exécutés dans les parcs sous leurs contrôles respectifs, l'été prochain.

Résolu: De prier le surintendant du Parc Mont-Royal, de préparer un rapport établissant le nombre d'employés que requiert le service du Parc Mont-Royal durant l'hiver.

—Étant soulevée la question de la suspension des travaux à la construction du poste d'observation du Parc Mont-Royal, il est

Résolu: D'instituer une sous-commission, composée de MM. le président, les échevins Nelson et Proulx, ainsi que de MM. les surintendants Henderson et Pinoteau, pour faire l'examen des travaux déjà exécutés et faire rapport.

—Étant prise en considération la question de l'octroi des privilèges pour l'établissement, sur certains parcs publics, de kiosques où se fait le débit de rafraîchissements, il est

Résolu: De renouveler l'octroi de leurs privilèges aux personnes suivantes, pour une année, à partir de 1er mai, à certaines conditions:

Kiosque du square Viger (angle de la rue Saint-Hubert), à M. Damase Larose, contre paiement d'avance de \$50 à la Ville.

Kiosque du square Viger (angle de la rue Vitré), à M. Procope Girard contre paiement d'avance de \$30, à la Ville.

Kiosque du square Saint-Louis, (près de la rue Saint-Denis), le locataire devant payer d'avance \$18 à la Ville.

Kiosque du square Viger (bordure de la rue Berri), à M. F. X. Brunet, contre paiement d'avance de \$50, à la Ville, et à la condition que le locataire construise un nouveau kiosque d'après les plans arrêtés par la Commission.

Kiosque du square Victoria, (côté nord de la rue Craig), le locataire devant payer d'avance \$25 à la Ville.

Le surintendant des squares ordonnera que chacun de ces kiosques soit repeint s'il le juge à propos.

—Relativement aux deux grandes constructions qui se trouvent actuellement sur le nouveau square Hochelaga, il est

Résolu: De prier le surintendant des squares de faire démolir l'une de ces deux constructions, et de notifier le propriétaire de la seconde de ces constructions, de faire subir

Resolved: That this Committee have learned with deep regret of the demise of this old and faithful servant and they desire to express their deep sympathy to the family of the deceased in their sad bereavement.

Resolved; That the Secretary be instructed to transmit a copy of this resolution to the family of the deceased.

Moved by Ald. Walsh, that Mr. M. Barden, be appointed to replace the late T. McAnulty, as constable on Fletcher's Field.

Moved in amendment by Ald. Lavallée and

Resolved: That superintendent Henderson of Mount-Royal Park, be instructed to bring before this Committee, for examination, at the next meeting, all permanent employees under his control, competent and willing to replace the late T. McAnulty, and in default of finding among these employees, a competent person, ascertain if there is not a competent man among those employed only during the summer.

—Submitted a report from the Superintendent of the Mount-Royal Park, stating that the complaints made against the McKinnon family living on Mount-Royal Park, are well founded.

It was therefore

Resolved: Not to entertain the demand made by Mr. McKinnon to rent for another year the premises on Shakespeare property, Mount-Royal Park.

Submitted a certificate of Dr. Chartier to the effect that Mr. Jos. Godon, laborer employed on Mount Royal Park, has been sick from the 7th to the 12th of March.

Resolved; To pay Mr. Godon's salary for the time he has been sick.

Resolved: To instruct the three Superintendents to prepare a statement of the permanent works to be executed in their respective parks during the present year.

Resolved: To instruct the Superintendent of Mount Royal Park to submit a report showing the number of employees he requires on Mount Royal Park during the winter months.

—The question of the unfinished Pergola at the "Look out" Mount Royal Park being discussed, it was

Resolved: To appoint a sub-committee composed of the Chairman, Ald. Nelson and Proulx, Messrs. Henderson and Pinoteau, to examine the matter and report.

—The question of the renewal of certain privileges to keep kiosks on some public squares for the sale of refreshments, candies and newspapers being considered, it was

Resolved: To renew the privilege of the following persons, for one year, to be computed from the 1st of May, on certain conditions: Kiosk on Viger Square, corner of St. Hubert street, Damase Larose, provided he pays \$50.00 in advance to the City.

Kiosk on Viger Square, corner of St. André street, Procope Girard, provided he pays \$30.00 to the City in advance.

Kiosk on St. Louis Square, near St. Denis street, the owner to pay \$18.00 to the City in advance.

Kiosk on Viger Square, opposite Berri St., F. P. Brunet, provided he pays \$50 in advance to the City and provided also he builds a new kiosk according to the standard plan approved by the Committee.

Kiosk on Victoria Square, north of Craig street, the owner to pay \$25 in advance to the City.

The Superintendent of Squares to order any of these kiosks to be painted if found necessary.

—With regard to the 2 large buildings presently lying on the new Hochelaga Square, it was

Resolved: To instruct the Superintendent of Squares to order the demolition of one of the buildings and to notify the proprietor of the shanty that he will have to make